

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

SEANCE DU 11/04/2022

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel, Maire adjoints, PILLARD Claudie, COLOT Benoît, MOYAT Alain, Conseillers municipaux délégués, BOUILLIER Isabelle (<i>arrivée 21h00</i>), GINDRE Nicolas (<i>arrivée 20h30</i>), GROSSIORD Charline, HUMBERT David, LAHSINI Yanis, MALAQUIN Christophe, PEDROLETTI Marie-Claude, REGAD Bernard (<i>arrivée 20h25</i>).
Absentes excusées :	DESMARIS Bénédicte qui donne procuration à PERRIN Raphaël, VUILLERMOZ Sarah.
Auditeur libre :	DRAPIER Yannis, journaliste, représentant Le Progrès
Secrétaire de séance :	ARBEZ-CARME Elisabeth

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 10/02/2022 qui est approuvé à l'unanimité.

I. ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS

Conformément à l'article 93 de la loi "Engagement et Proximité" du 27/12/2019 et à l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente à l'assemblée l'état des indemnités en brut versées en 2021 au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués et précise qu'aucun remboursement de frais ni avantages en nature n'ont été alloués.

Le Conseil Municipal en prend acte.

II. BUDGET PRINCIPAL

A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la présentation et la justification des comptes du comptable du trésor à la collectivité et qu'il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte de gestion du comptable 2021 étant conforme au compte administratif 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Suite à la présentation détaillée des comptes 2021 du budget principal, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à Mme Claudie PILLARD, doyenne de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes totales en fonctionnement, exercice et report s'élèvent à 891 721,92 € pour un montant de dépenses de 635 996,82 € ; le résultat net de fonctionnement est de 255 725,10 €.

La section investissement présente un solde excédentaire de 30 292,87 €.

Ainsi, l'excédent net à reporter en 2022 est de 286 017,97 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		137 823,75	228 199,89		228 199,89	137 823,75
Opérations de l'exercice	635 996,82	753 898,17	140 270,87	398 763,63	776 267,69	1 152 661,80
TOTAUX	635 996,82	891 721,92	368 470,76	398 763,63	1 004 467,58	1 290 485,55
Résultats de clôture		255 725,10		30 292,87		286 017,97
Résultats définitifs		255 725,10		30 292,87		286 017,97

C) AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Seul, le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Considérant qu'il n'y a pas de déficit à absorber, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire global de fonctionnement de 255 725,10 € au 31/12/2021 comme suit :

- En reportant cet excédent de fonctionnement au compte 002 RF : 255 725,10 €.

Le solde d'exécution d'investissement est reporté au compte 001 RI : 30 292,87 €.

D) VOTE DES TAUX

M. le Maire rappelle la réforme du gouvernement visant à supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les foyers fiscaux d'ici à 2023.

Cette perte de ressources pour les communes est principalement compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

M. le Maire rappelle également qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux en 2020 et 2021.

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'augmenter de 2.5 % les produits de référence de la taxe foncière bâtie et non bâtie et adopte les taux suivants :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Foncier bâti (parts départementale + communale)	35,24 %	35,60 %
Foncier non bâti	28,45 %	29,15 %

Le produit attendu s'élève à 301 053,00 €.

E) SUBVENTIONS 2022

M. le Maire soumet à l'assemblée l'examen des subventions pouvant être accordées aux différentes associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions suivantes qui s'élèvent à 9 245.00 € incluant une provision de 900.00€ :

SUBVENTIONS 2022	BP 2022
Amicale des Sapeurs Pompiers Les Combes	1 125.00
APEI	150.00
Association Part Age - Le Mont Bayard	100.00
Association Valentin Haüy (AVH)	100.00
Banque Alimentaire	100.00
Caisse des Ecoles - Septmoncel - USEP	630.00
Comité des Fêtes Septmoncel	3 500.00
Donneurs de sang de St-Claude	100.00
Ecole des Sorbiers - SIVOS Bellecombe, les Molunes, les Moussières	300.00
F O L J - Côté Cour	690.00
Ligue contre le cancer	100.00
PEP 39	100.00
Restos du Coeur	300.00
Sapeurs-Pompiers Humanitaires	300.00
Sclérose en plaques	100.00
Sida solidarité 39	100.00
SPA Morez	250.00
UNAFAM	100.00
Vel Haut-Jura Saint-Claude	200.00
Provisions	900.00
Total	9 245.00 €

F) ASSOCIATION SERVICE RURAL - PARTICIPATION ANNUELLE

M. le Maire rappelle que le service de déneigement du secteur du Manon est assuré pour partie par l'Association "Service Rural des Hautes Combes" et comme proposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, reconduit la participation annuelle de 660 €.

G) FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

M. le Maire rappelle que la formation des élus municipaux est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales et que les dépenses de formation ne peuvent être inférieures à 2%, ni supérieures à 20 % du montant total des indemnités de fonction pouvant théoriquement être allouées aux conseillers (art. L 2123-14).

Une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus, soit 680 € pour l'année 2022 est inscrite au budget principal.

H) PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la constitution de provisions pour créances risquant d'être compromises est une dépense obligatoire, et que le montant à provisionner est égal à 15 % de la liste des comptes de créances douteuses, soit 870 € pour l'année 2022. Cette somme est inscrite au budget principal.

I) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

M. le Maire fait une présentation détaillée du budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 998 530,10 €
- En section d'investissements pour un montant de 2 604 471,83 €

SECTION FONCTIONNEMENT

		BP 2022
CHAPITRES	DEPENSES	998 530,10 €
11	Charges à caractère général	291 990,00
12	Charges de personnel	215 570,00
14	Atténuation de produits	15 000,00
65	Autres charges gestion courante	153 625,00
66	Charges financières	11 460,00
68	Dotations créances douteuses	870,00
22	Dépenses imprévues fonctionnement	10 000,00
23	Virement à la section d'investissement	283 915,10
42	Opérations d'ordre entre sections	16 100,00
CHAPITRES	RECETTES	998 530,10 €
13	Remboursement sur charges sécurité sociale	14 360,00
70	Produits des services	89 375,00
73	Impôts et taxes	340 300,00
74	Dotations et participations	187 410,00
75	Autres produits gestion courante	111 010,00
77	Produits exceptionnels	350,00
OO2	Résultat reporté	255 725,10

SECTION INVESTISSEMENT

Opérations financières		BP 2022
Dépenses		66 856,73 €
1641D	1641-D Emprunt et dettes	55 600,00
16878	16- Autres organismes et particuliers	3 600,00
165	165 Dépôt et cautionnement	1 500,00
21534	21534 (041) Réseaux électrification	6 156,73
Recettes		66 856,73 €
10222	10222 FCTVA	3 000,00
10226	10226 Taxe d'Aménagement	10 000,00
1068	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	30 292,87
165	165 Dépôt et cautionnement	1 500,00
13258	13258 (041) Autres groupements	6 000,00
2804172	2804172 (040) EPL Bâtiments installations	12 489,58
28041482	28041482 (040) Cne Bâtiments installations	3 574,28

BÂTIMENT GÎTE LA VIE NEUVE P109		BP 2022
Dépenses		900 000,00 €
2313	Construction	900 000,00
Recettes		900 000,00 €
16	Emprunt	450 000,00
1321	Etat	450 000,00
BÂTIMENTS DIVERS P111		BP 2022
Dépenses		71 500,00 €
2115	Terrains bâtis (Réfection toit lavoir)	6 500,00
2132	Immeuble de rapport Gendarmerie	6 000,00
2135	Aménagement cour Maison de l'Enfance	12 000,00
21312	Bâtiment scolaire	17 000,00
21318	Travaux bâtiment Ateliers Communaux	30 000,00
Recettes		71 500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	48 300,00
1311	Caisse d'Allocations Familiales	23 200,00
VOIRIE P200		BP 2022
Dépenses		75 000,00 €
2152	Réseaux Eaux Pluviales Goudronnage	75 000,00
Recettes		75 000,00 €
024	Vente	30 000,00
27638	Remboursement Lotissement	45 000,00
AMENAGEMENT BELVEDERES P207		BP 2022
Dépenses		7 500,00 €
2128	Autre agencement et aménagement de terrain	7 500,00
Recettes		7 500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	7 500,00
AMENAGEMENT LE REPLAN P208		BP 2022
Dépenses		10 000,00 €
2031	Etude impact	10 000,00
Recettes		10 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	10 000,00

REHABILITATION MAIRIE P 110		BP 2022
Dépenses		1 120 000,00 €
2313	Immobilisations corporelles en cours	1 000 000,00
21311	Transformateur	120 000,00

Recettes		1 120 000,00 €
1321	Etat	193 185,03
1328	Effilogis	69 750,00
1328	Europe	146 000,00
27638	Remboursement Lotissement	75 000,00
024	Vente	120 000,00
16	Emprunt	516 064,97

ECLAIRAGE PUBLIC P 202		BP 2022
Dépenses		44 500,00 €
2041582	Réseaux d'électrification + Téléphone Effacement Route de Genève et les Champs de l'Eglise	36 000,00
21534	Réseaux d'électrification - Effacement Route de Genève et les Champs de l'Eglise	8 500,00

Recettes		44 500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	44 500,00

ACHATS TERRAINS P500		BP 2022
Dépenses		9 500,00 €
2111	Acquisition terrains	8 000,00
2111	Frais acte	1 500,00
Recettes		9 500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	9 500,00

AUTRES INVESTISSEMENTS P 300		BP 2022
Dépenses		294 100,00 €
2128	Autres agencements (Aires de jeux)	30 000,00
21531	Réseaux eau potables – Installation Bornes Verte	12 100,00
21571	Matériel roulant	240 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 000,00
2184	Mobilier	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00
Recettes		294 100,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	158 600,00
024	Vente	135 000,00
1321	Etat	500,00

OPERATIONS D'EQUILIBRE		BP 2022
Dépenses		5 515,10 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	5 515,10
Recettes		5 515,10 €
021	Virement de la section de fonctionnement	5 515,10
TOTAL DEPENSES		2 604 471,83 €
TOTAL RECETTES		2 604 471,83 €

III. BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE

A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion du comptable 2021 étant conforme au compte administratif 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par le Receveur concernant le budget annexe Maison de l'Enfance pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. Le Maire souligne la baisse des recettes, essentiellement de la structure crèche, liée à l'impact de la Covid-19.

Suite à la présentation détaillée des comptes 2021 du budget annexe Maison de l'Enfance, le Conseil Municipal, après que M. Le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à Mme Claudie PILLARD, doyenne de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes totales en fonctionnement, report et exercice, s'élèvent à 588 623,24 € pour un montant de dépenses de 504 256,71 €. Le résultat net de fonctionnement est de 84 366,53 €.

La section investissement présente un solde déficitaire de 2 690,25 €.

En soustrayant le déficit d'investissement qui doit être financé, **l'excédent net à reporter en 2022 est de 81 676,28 €.**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		96 146.99	377.80		377.80	96 146.99
Opérations de l'exercice	504 256.71	492 476.25	3 738.33	1 425.88	507 995.04	493 902.13
TOTAUX	504 256.71	588 623.24	4 116.13	1 425.88	508 372.84	590 049.12
Résultats de clôture		84 366.53	2 690.25		2 690.25	84 366.53
RESULTATS DEFINITIFS		84 366.53	2 690.25			81 676.28

C) AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Seul, le résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de 84 366,53 € au 31/12/2021 comme suit :

- En apurant prioritairement le déficit d'investissement au compte 1068 : 2 690,25 €
- Et en reportant le solde disponible en fonctionnement au compte 002 R : 81 676,28 €

D) PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

Conformément et selon les mêmes principes que ceux décrits pour le budget principal, il est inscrit les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions, soit 150 € pour l'année 2022.

E) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE L'ENFANCE

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget annexe "Maison de l'Enfance" 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget annexe 2022 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de : 605 556,28 €
- En section d'investissement pour un montant de : 15 226,53 €.

SECTION FONCTIONNEMENT

		BP 2022
CHAPITRES	DEPENSES	605 556,28 €
11	Charges à caractère général	141 460,00 €
12	Charges de personnel	433 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	150,00 €
22	Dépenses imprévues fonctionnement	17 500,00 €
23	Virement à la section d'investissement	12 536,28 €
CHAPITRES	RECETTES	605 556,28 €
13	Remboursement sur charges sociales	3 000,00 €
70	Produits des services	211 870,00 €
74	Dotations et participations	309 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10,00 €
002	Résultat reporté	81 676,28 €

SECTION INVESTISSEMENT

Opérations financières		BP 2022
Dépenses		2 690,25 €
001001	Résultat investissement reporté	2 690,25
Recettes		2 690,25 €
10681068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 690,25
INVESTISSEMENTS		BP 2022
Dépenses		12 000,00 €
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00
2184	Mobilier	2 000,00
2188	Autres immobilisations incorporelles	5 000,00
Recettes		12 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	12 000,00

Opérations d'équilibre	BP 2022
Dépenses	536,28 €
020 Dépenses imprévues d'investissement	536,28
Recettes	536,28 €
021R Virement section Fonctionnement	536,28
TOTAL DEPENSES	15 226,53 €
TOTAL RECETTES	15 226,53 €

Le budget annexe fait l'objet d'un abondement à parts égales des budgets des communes de Lamoura et Septmoncel les Molunes pour un montant de 130 000€.

IV. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion du comptable 2021 étant conforme au compte administratif 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé par le receveur concernant le budget annexe lotissement "Le Gitalet" pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

B) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Suite à la présentation des comptes 2021 du budget annexe Lotissement "Le Gitalet" qui est une comptabilité de stock, le Conseil Municipal, après que M. Le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à Mme Claudie PILLARD, doyenne de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 440 259,78 € pour un montant de dépenses de 388 118,03 €. Le résultat net de fonctionnement est de 52 141,75 €.

La section investissement présentant un solde excédentaire de 71 131,55 €, l'excédent total net à reporter en 2022 est de 123 273,30 €.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	382 222.33			452 499.47		70 277.14
Opérations de l'exercice	5 895.70	440 259.78	381 367.92	0.00	387 263.62	440 259.78
TOTAUX	388 118.03	440 259.78	381 367.92	452 499.47	387 263.62	510 536.92
Résultats de clôture		52 141.75		71 131.55		
RESULTATS DEFINITIFS		52 141.75		71 131.55		123 273.30

C) AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Considérant qu'il n'y a pas de déficit à absorber, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat excédentaire de 123 273,30 € au 31/12/2021 comme suit :

➤ En reportant l'excédent de fonctionnement au compte 002 R : 52 141,75 €

Le solde d'exécution d'investissement est reporté au compte 001 RI : 71 131,55 €.

D) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT LE GITALET"

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget primitif 2022 du budget annexe "Lotissement Le Gitalet".

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 par un vote par nature, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- En section de fonctionnement pour un montant de 407 749,75 €
- En section d'investissements pour un montant de 407 637,66 €

BP 2022

SECTION FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT - DEPENSES		407 749,75 €
FONCTIONNEMENT - DEPENSES Opérations Réelles		405 619,75
011	011- CHARGES A CARACTERE GENERAL	403 487,75
6015	Terrain à aménager	235 200,00
6045	Achats étude	56 146,00
605	Travaux voirie- Achat matériaux, équipement et travaux	112 141,75
66	66- CHARGES FINANCIERES	2 130,00 €
66111	Intérêts emprunts et dettes	2 130,00
65	65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2,00 €
65888	Autres charges de gestion courante	2,00
043	Opération d'ordre entre section	2 130,00 €
608	Frais terrains en cours d'aménagement	2 130,00
FONCTIONNEMENT - RECETTES		407 749,75 €
FONCTIONNEMENT - RECETTES Opérations Réelles		112 252,00
70	Produits des services	112 252,00
7015	Vente de terrains aménagés	112 252,00
042	Opérations d'ordre	241 226,00
71355	Variation de stock produit des terrains	241 226,00
043	Opération d'ordre entre section	2 130,00
796	Transfert de charges financières	2 130,00
	002-RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	52 141,75

SECTION INVESTISSEMENT**BP 2022**

INVESTISSEMENT - DEPENSES		407 637,66 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00
040	TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre	241 226,00
3555	Terrains aménagés	241 226,00
16	TOTAL CHAPITRE 16 opérations réelles	166 411,66
1641	Emprunts	46 411,66
16876	Autres dettes - Autres EPL	120 000,00
INVESTISSEMENT - RECETTES		407 637,66 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	71 131,55
040	TOTAL CHAPITRE 040 opérations d'ordre	336 506,11
3555	Terrains aménagés	336 506,11

V. TARIF LOCATION SALLES DE REUNION

M. le Maire fait part de demandes régulières de salles pour y tenir des réunions diverses et variées et souhaite que soit établi un tarif de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le prix de location d'une salle pour la tenue de réunion à 50 € et confirme que ce montant ne s'applique pas aux associations de la commune pour lesquelles la gratuité est maintenue.

VI. LOCATION APPARTEMENT GROUPE SCOLAIRE

Le 13/03/2022, Melle Lucille PETIT a résilié son bail de location concernant l'appartement T2 situé dans le bâtiment du Groupe Scolaire, au 851, Route de Genève à Septmoncel.

Mme Carole MILLET a déposé candidature pour une location dudit appartement à compter du 01/04/2022, qui a été acceptée par M. le Maire et la commission des affaires locatives.

S'agissant d'un logement conventionné, le montant du loyer est fixé à 290,93 € mensuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, entérine la décision de louer ledit appartement à Mme Carole MILLET à compter du 01/04/2022 et autorise M. le Maire ou Mme Elisabeth ARBEZ-CARME à signer le bail de location.

VII. CENTRE DE GESTION : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

M. le Maire porte à connaissance l'ordonnance n° 2021-175 du 17/02/2021 contraignant les employeurs publics à débattre puis à participer à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) de leurs agents.

L'ordonnance prévoit l'obligation de la participation de l'employeur public à hauteur de :

- 20 % a minima **en prévoyance** d'un montant de référence, au plus tard le 01/01/2025,

- 50 % au moins d'un montant de référence **en santé**, au plus tard le 01/01/2026.

Le Conseil Municipal en prend acte et reste dans l'attente de plus amples détails.

VIII. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE (CCHJSC) : RAPPORT D'ACTIVITES 2021

M. le Maire, Président de la CCHJSC, présente le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Haut Jura Saint-Claude, territoire qui se compose de 22 communes pour une population de 20 917 habitants.

Il rappelle les différentes compétences de la CCHJSC et les ressources humaines dont elle dispose. Il énonce ensuite les projets importants pour le territoire en cours de développement :

- Renforcement du maillage des structures de santé sur l'ensemble de la Communauté de communes avec l'ouverture de la Maison de Santé de Saint-Claude.
- Gestion du logement social par une société coopérative « La Maison Pour Tous » avec la réhabilitation et la démolition de logements insalubres.
- Prise de compétence « mobilité » pour permettre de maintenir les transports urbains à Saint-Claude et d'autres nombreux enjeux sur cette question.
- Prise de compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) » pour construire un territoire cohérent et attractif.
- Elaboration d'une charte en vue de la prise de compétence « Eau et Assainissement » en 2026.
- Travaux du stade Edouard Guillon avec le développement du football féminin.
- Projet de reconstruction du Centre Nautique du Martinet.
- Implantation de nouveaux bâtiments industriels et soutien de la formation.
- Obtention de la certification Qualiopi et labellisation France Tiers Lieux « Manufactures de proximité » pour l'Atelier des Savoir-Faire.

Les comptes rendus du Conseil Communautaire sont consultables sur le site internet www.hautjurasaintclaudefr

IX. QUESTIONS DIVERSES

A) MUTATION M. Fabrice GLAVIEUX




M. le Maire fait part de la demande de mutation de M. Fabrice GLAVIEUX, agent technique, pour une autre collectivité qui prendra effet à compter du 13/06/2022.

B) FERMETURE DE LA RD 436 - du 19 au 29/04/2022

Les travaux de réparation du Pont de l'Isle sur la Route Départementale 436 vont reprendre (entre Rochefort et L'Essard). Pour des raisons techniques et de sécurité, **la route sera fermée du mardi matin 19 avril 2022 à 8h00 au vendredi 29 avril 2022 à 18h00 y compris nuits et week-ends.**

C) ELECTIONS PRESIDENTIELLES - 2ème Tour, Scrutin du 24/04/2022

Il est demandé aux élus de bien vouloir compléter le tableau de tenue du bureau de vote pour le scrutin du 24/04/2022.

Séance levée à 0 h 05  Affiché le 15/04/2022	La secrétaire de séance,  Elisabeth ARBEZ-CARME	Le Maire,  Raphaël PERRIN
---	--	--